
Dons patriotiques en numéraire, assignats, argent et effets d'habillement de la société populaire de Montignac, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en numéraire, assignats, argent et effets d'habillement de la société populaire de Montignac, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32302_t1_0332_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tous voir la ruine entière des despotes coalisés, dans la prise de cette ville à jamais deshonorée et indigne du nom français. Notre situation locale, nous faisoit éprouver un double sentiment; Toulon en notre pouvoir et la Vendée purgée de la horde des brigands qui nous ont tant de fois menacés. Cette journée qui ne s'effacera jamais de notre mémoire, mit tous nos sens à l'épreuve. Une joie pure et continuelle, des plaisirs sans remords, savourèrent le repas civique qui eut lieu dans le temple ordinaire. Les autorités constituées, les corps administratifs, les officiers municipaux, confondus avec le reste de leurs concitoyens, sans aucune marque distinctive, tous se donnoient la main, s'embrassoient et se juroient de vivre dans la plus intime fraternité. L'indigent, comme aux autres fois, se présenta avec sécurité et trouva partout un frère qui avoit apporté pour lui. Jamais fête ne fut plus solennelle et plus digne d'un peuple libre. En vain parlerions nous ici, des milliers de rasades qui se burent aux cris cent fois répétés de Vive la République, vive la Montagne et les Montagnards, etc.

Malgré les dépenses incalculables que nous avons été obligés de faire, et qui nous ont accablés pendant le séjour continu des troupes nombreuses qui ont couvert notre pays depuis près d'une année; malgré que notre commune ne soit composée dans sa presque totalité que de sans-culottes pauvres, le plus magnifique dessert suivit ce repas joyeux. Ce fut la distribution d'une somme d'environ 800 l., aux veuves et orphelins des pères de famille, morts en combattant les brigands de la Vendée. Cette portion respectable de notre commune avoit été invitée aux repas et y assista : chacun se disputoit à l'envi le plaisir de leur faire oublier la douleur de leur triste veuvage. C'étoit un spectacle tout-à-la-fois délicieux et attendrissant. Au sortir du temple, on mit le feu à un énorme bûcher, autour duquel on dansa plusieurs farandoles au son de la musique et des airs patriotiques. Jamais l'astre du jour ne fut si pressé de se noyer dans l'océan.

Peu accoutumé à publier nos générosités; jaloux cependant de voir une multitude de communes préconisées pour en avoir beaucoup moins fait que la nôtre, souffrez que nous vous rapportions ici ce que nous fîmes pour le recrutement du mois de février (vieux style). La jeunesse étoit peu disposée, pour l'encourager on ouvrit une souscription volontaire, qui produisit près de deux mille livres, dont partie leur fut délivrée, et le reste distribué aux familles les plus indigentes de ceux qui partirent. Une autre collecte avoit eu lieu encore, avant celle-ci, elle montoit à la valeur de 2500 livres, converties en effets, elle fut envoyée aux premiers bataillons des Deux-Sèvres; mais le scélérat Dumouriez, en dispensa sans doute comme des autres effets militaires, les fit passer aux lâches autrichiens, et nos pauvres bataillons, alors dans le plus pressant besoin, n'y ont pas eu plus de part que nous n'en avons entendu parler depuis. Une troisième collecte se fit encore le 14 juillet 1792, elle fut aussi considérable que les autres, et réunie au reste de celle de ce mois de février précédent, elle fut comme celle-ci hebdomadairement distribuée aux parents indigents des citoyens partis pour la défense de la Patrie. Plusieurs autres ont aussi eu lieu mais étant moins

considérable, nous le passerons sous silence. Nous sommes enfin actuellement après une quatrième; de nombreux souscripteurs ont déjà déposé quantité de chemises, bas, souliers, etc., entre les mains du Comité révolutionnaire, le produit sera un nouveau témoignage du zèle de notre petite commune; et quel qu'il soit nous pouvons vous attester d'avance, qu'il excède déjà les facultés de plusieurs de ceux qui donnent. C'est le denier de la veuve. Enfin, trop heureux si ces différents actes de dévouement et de générosité ignorés jusqu'à ce jour, nous méritent une légère mention dans votre Bulletin, nous vous en rendrons les témoignages de reconnaissance que vous avez droit d'attendre de nous, en apprenant à toutes les communes de la République, que la nôtre aussi bien que les autres a fait tout ce qu'elle a pu pour bien mériter de la Patrie. S. et F.»

J. GIRAULT-CROUZON (*maire*), PILLOT, CHARLOTTRYE, SPRASNAU fils aîné (*off. mun.*), TREUILLE (*agent nat.*), LEVACHER (*off. mun.*), RICHARD, GIRARD, BRIAULT, PELISSON (*off. mun.*), L. CAR-SINHARENDE, BERTON (*secrét. adjoint*).

25

La société populaire de Montignac, annonce qu'elle a remis entre les mains du receveur du district, pour les frais de la guerre, 349 liv. 15 sous en numéraire, 52 liv. 5 sous en assignats, et 4 marcs 2 gros d'argent. Elle a aussi donné pour les défenseurs de la Patrie, 65 chemises, 4 draps, 12 paires de bas et autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montignac, 13 pluv. II. A la Conv.*] (2)

« Plus vous avancez dans la carrière, plus vous consolidez la République et la Liberté. Fidèles aux grands principes, n'abandonnez votre poste qu'après la défaite et l'anéantissement des despotes coalisés contre nous. Point de paix, point de trêve avec les esclaves, point de paix, point de trêve avec les contre-révolutionnaires et les ennemis de la chose publique; que la hache vangeresse tombe sur leur tête, et leur sang fécondera la terre de la Liberté. Tel est notre vœu, tel doit être celui de tous les républicains.

Nous vous envoyons l'état des dons en numéraire, en chemises, bas et autres effets destinés pour les frais de la guerre, ou pour l'usage des défenseurs de la patrie. Ce ne sera pas les seuls, d'autres les suivront bientôt. Nos vies, nos bras, nos biens, sont le patrimoine de la République; employer les uns et les autres pour concourir à sa défense est sans doute pour nous la plus délicieuse des jouissances.

Salut, Estime et Fraternité.»

MOUSNAUD (*ex-présid.*), ICQUIER (*secrét.*), FISILIGIER (*secrét.*).

(1) P.V., XXXII, 112-113; Bⁿ, 4 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 21. Reçus du receveur du distr. (p. 22), et du commissaire aux habillements (p. 23).